



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

**N°CT2019.1/008**

L'an deux mil dix neuf, le treize février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Régis CHARBONNIER à Madame Corinne DURAND, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Delphine MELKONIAN à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur François VITSE, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Axel URGIN, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Madame Mireille COTTET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/008
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190213-lmc17909-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

N°CT2019.1/008

OBJET : **Finances** - Budget principal. Débat d'orientations budgétaires.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.5219-2 et suivants, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** que le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir doit présenter un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et la présentation de la structure et de l'évolution des effectifs ;

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du  
**UNIQUE** : budget principal 2019.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE FÉVRIER DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/008
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190213-lmc17909-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/008
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17909-DE-1-1